

personnes des deux entités chargées de prendre les décisions. Ces réunions permettront de noter et encourager les progrès, d'identifier les problèmes et de mobiliser la volonté politique nécessaire à leur solution.

Il se peut que ce mécanisme de consultation nous rapporte certains profits additionnels. Si, par exemple, les ententes bilatérales et l'approche sectorielle ne nous permettaient pas d'atteindre nos objectifs, les consultations pourraient alors nous donner une nouvelle impulsion, nous faire chercher ailleurs un nouvel élan, je dirais presque nous commander de trouver et de mettre au point des solutions inédites ou de rechange visant à promouvoir l'établissement de liens plus étroits entre nous. De plus, dans une situation où, à certains égards, nous sommes des étrangers et où nous n'avons pas facilement et immédiatement accès aux renseignements, les contacts personnels qui résulteront de réunions officielles, ou officieuses, nous aideront finalement, nous, le personnel de la Mission auprès des Communautés européennes, à connaître les rouages de celles-ci et les nouvelles mesures qui y sont envisagées.

Pour résumer, je dirai que les deux questions, à savoir pourquoi nous avons eu besoin d'un lien contractuel et comment nous entendons l'appliquer, me semblent amener des réponses sensées. Ces questions ne sont peut-être pas toujours faciles à résoudre, surtout pour ce qui est de la deuxième. Mais, personnellement, je considère comme un défi passionnant - dans le cas où les instruments que nous avons actuellement pour atteindre les objectifs souhaitables en soi de notre politique se révéleraient inadéquats - d'en imaginer une utilisation nouvelle en expérimentant et en cherchant des techniques inédites et d'autres méthodes. Je suis tout à fait convaincu que nous devrions, et que nous allons, développer entre nous des liens qui seront au plus grand avantage de chacun. La volonté politique est là pour nous aider à réaliser cet objectif. Si l'on tient compte des circonstances favorables que je viens de décrire, un échec serait vraiment surprenant.

Je trouve de bon augure la rapidité avec laquelle le lien, le contrat, a été négocié, malgré les nombreuses prédictions pessimistes. Je vois en effet dans le rythme pris par ces négociations le signe que, de part et d'autre, il existe une bonne volonté et que l'on croit qu'il en sortira quelque chose de concret. De même, le fait que les dispositions de l'accord ont été appliquées avant sa signature représente un autre indice favorable. En effet, des missions sectorielles ont été échangées entre le Canada et les Communautés au cours des négociations. Et tandis que, passant à la deuxième étape, nous établissons les mécanismes des échanges à caractère officiel ou autre, envisagés ou prévus par l'accord,